

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12 En exercice : 12
--

Séance du : 28 septembre 2018

Date de publication : - 1 OCT 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à neuf heures trente, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le vingt juillet deux mille dix-huit, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

PRESENTS : MM. BERTORA- BOUDOUBE – MASQUELIER – MORENON - Mme ROUBEUF – M. MOUGIN – Mme MARENCO – M. PERRIN.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. BROGLIO à M. BERTORA ; M. OLLIVIER à Mme ROUBEUF ; Mme DUMONT à M. MASQUELIER.

NON REPRESENTES : Mme NEVEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARENCO.

N° délib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	Mme MARENCO	<p>HABITAT Intervention sur le parc de logements privés – Attribution de subventions aux propriétaires privés.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u> La CAVEM attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ».</p> <p>Il est proposé d'attribuer un montant total de 8.337 € correspondant à 7.337 € d'aides de la CAVEM et 1.000 € d'aides de la Région pour la rénovation de six logements.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
2.	Mme MARENCO	<p>HABITAT Attribution d'une subvention à la SA D'HLM ERILIA pour l'acquisition amélioration de 11 logements collectifs sur les copropriétés « Les Eucalyptus, Galliéni, Valescure 1 et Valescure 2 » à Fréjus – 11 Diffus 2016.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM ERILIA, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 44.000 € pour l'acquisition amélioration de 11 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés « LES EUCALYPTUS, GALLIENI, VALESCURE 1 et VALESCURE 2 » sur la commune de FREJUS.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
3.	Mme MARENCO	<p>HABITAT Attribution d'une subvention à la SA D'HLM ERILIA pour l'acquisition amélioration de 17 logements collectifs locatifs sur les copropriétés « Le Caracas, les Eucalyptus, les Fougasses, Galliéni, Valescure 1 et Valescure 2 » à Fréjus – 17 Diffus 2016.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u> Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM ERILIA, une subvention</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		d'équilibre d'un montant maximum de 68.000 € pour l'acquisition amélioration de 17 logements collectifs locatifs au sein des copropriétés « LE CARACAS, LES EUCALYPTUS, LES FOUGASSES, GALLIENI, VALESCURE 1 et VALESCURE 2 » sur la commune de FREJUS.	
4.	M. MOUGIN	<p>HABITAT Attribution d'une subvention à la SA D'HLM UNICIL pour l'acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs à Fréjus – Résidence Carré Estérel.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM UNICIL, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 57.000 € pour l'acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE CARRE ESTEREL » sur la commune de FREJUS, ZAC du Pôle de Production CAPITOU 2.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
5.	M. MOUGIN	<p>HABITAT Attribution d'une subvention à la SA D'HLM Le Logis Familial Varois pour l'acquisition en VEFA de 124 logements collectifs locatifs à Fréjus – Résidence Gargalon.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 248.000 € pour l'acquisition en VEFA de 124 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE GARGALON » sur la commune de FREJUS, route départementale 37.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
6.	M. MOUGIN	<p>HABITAT Attribution d'une subvention à la SA D'HLM Le Logis Familial Varois pour l'acquisition en VEFA de 45 logements collectifs locatifs à Fréjus – Résidence Les Terrasses du Parc.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 101.250 €</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		pour l'acquisition en VEFA de 45 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE LES TERRASSES DU PARC » sur la commune de FREJUS, 269 rue du Pigeonnier.	
7.	M.MASQUELIER	<p>HABITAT Garantie d'emprunt accordée à la SA D'HLM ERILIA pour la construction de 8 logements locatifs sociaux à Saint-Raphaël – Résidence de l'Agay.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 646.747 € souscrit par la SA d'HLM ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
8.	M.MASQUELIER	<p>ASSAINISSEMENT Contrat de délégation de service public – Surtaxe Assainissement – Irrécouvrabilités – Villes de Fréjus et Saint-Raphaël.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
9.	M. BERTORA	<p>EAU POTABLE Répartition des coûts de dilatation des réseaux au titre de la défense extérieure contre l'incendie.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Le Maire est responsable du bon fonctionnement et de l'entretien des points d'eau incendie situés sur son territoire. Par ailleurs, la compétence de distribution d'eau potable a été transférée à la CAVEM depuis sa création. Les deux services étant liés et complémentaires, il est nécessaire de préciser les modalités de financement des travaux sur les réseaux d'eau potable rendus nécessaires pour des besoins de défense extérieure contre l'incendie.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
10.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Passation d'une convention fixant les conditions d'intervention complémentaire avec la Région dans le cadre de l'octroi des aides économiques.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Dans le cadre de sa compétence</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		Développement Économique, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée doit passer une convention de partenariat avec la Région afin de coordonner et poursuivre leurs actions respectives en matière d'aides aux entreprises et à l'immobilier d'entreprise.	
11.	M. BERTORA	<p>ASSAINISSEMENT/ DOMAINE ET PATRIMOINE Occupation du domaine ferroviaire de SNCF mobilités gares et connexions pour le passage d'une canalisation souterraine d'eaux usées sur la parcelle BH n° 308 – Gare auto-train à Fréjus.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) souhaite régulariser une canalisation publique d'eaux usées passant sous la gare auto-train sur la commune de Fréjus.</p> <p>L'installation qui emprunte le domaine public de SNCF Mobilités/Gares et Connexions est située sous la parcelle cadastrée section BH n° 308 et à la traversée et à proximité de la ligne ferroviaire n° 930000 de Marseille à Vintimille au kilomètre 160 + 100.</p> <p>Des négociations avec la SNCF Réseau ont permis d'aboutir à un projet de convention autorisant la CAVEM à occuper le domaine public ferroviaire contre le paiement d'une redevance annuelle et des frais de dossier liés à cette convention.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
12.	M. BERTORA	<p>ASSAINISSEMENT/DOMAINE ET PATRIMOINE</p> <p>La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) souhaite régulariser une canalisation publique d'eaux usées passant sous la gare auto-train sur la commune de Fréjus.</p> <p>L'installation qui emprunte le domaine public de SNCF Réseau est située sous les parcelles cadastrées section BH n° 306 et n° 756 à la traversée et à proximité de la ligne ferroviaire n° 930000 de Marseille à Vintimille au kilomètre 160 + 100.</p> <p>Des négociations avec la SNCF Réseau ont permis d'aboutir à un projet de convention autorisant la CAVEM à</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		occuper le domaine public ferroviaire contre le paiement d'une redevance annuelle et des frais de dossier liés à cette convention.	
13.	Mme ROUBEUF	<p>TRANSPORT Prise en charge partielle des titres de transports scolaires des élèves de la commune des Adrets de l'Estérel.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Il s'agit par cette délibération de préciser la participation financière de la commune des Adrets de l'Estérel dans la prise en charge partielle des titres de transports scolaires, suite à l'évolution de la gamme tarifaire des transports régionaux au 1^{er} septembre 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
14.	M. MOUGIN	<p>COMMANDE PUBLIQUE Guide de la commande publique – Modification.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Mise à jour du guide de la commande publique suite à des modifications apportées par deux arrêtés publiés le 4 août 2018 et ajout de précisions, portant notamment sur les délais des différentes procédures de passation, la négociation, l'analyse des offres, les demandes de compléments d'informations, les critères sociaux et environnementaux.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
15.	M. BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE Fin de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la ville de Saint-Raphaël au profit de la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>A compter du 1^{er} septembre 2018, il est mis fin à la mise à disposition d'un cadre de la Ville de Saint-Raphaël chargé de mission auprès du Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
16.	M. BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE Mise à disposition à temps complet d'un cadre de la CAVEM au profit de la ville de Saint-Raphaël.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Approbation de la convention de la mise à disposition à temps complet d'un cadre de la CAVEM au profit de la Ville de Saint-Raphaël pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} septembre 2018 pour apporter son expertise dans la mise en œuvre du</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		nouveau Plan Local Urbanisme, de ses orientations d'aménagement, de sa programmation, des secteurs de mixité sociale au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable.	
17.	M. BOUDOUBE	FONCTION PUBLIQUE Modification du tableau des effectifs. <u>Synthèse du rapport</u> Création de postes pour nommer les agents promus au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne validée en Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Var.	ADOPTE A L'UNANIMITE
18.	Mme MARENCO	POLITIQUE DE LA VILLE Contrat de ville – Convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet emploi et quartiers. <u>Synthèse du rapport</u> Dans le cadre du Contrat de Ville, la C.A.V.E.M. entend mobiliser ses autres compétences en faveur des habitants des quartiers « prioritaires » comme en « veille active » de son territoire. Aussi, souhaite-t-elle, dans le champ de l'emploi, inscrire dans une convention annexée audit contrat, le projet « <i>Emploi et quartiers</i> » développé à l'attention de l'ensemble des acteurs socioéducatifs partenaires de la Politique de la Ville (Centres Sociaux et Culturels Fréjusiens, Centre Social et Culturel de Saint-Raphaël, E.P.A.F.A. et A.P.S.) avec le concours des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi (Pôle-Emploi, Mission Locale de l'Est Var et Ecole de la Deuxième Chance du Var).	ADOPTE A L'UNANIMITE
19.	M. BERTORA	ENVIRONNEMENT Organisation « PLANETE CAVEM » 2018. <u>Synthèse du rapport</u> Planète CAVEM abordera cette année le thème de l'eau à travers la préservation des mers et des océans. Les conférences qui animent l'évènement nécessitent la présence d'un conférencier international de renom qu'est Monsieur Jean-Michel COUSTEAU. Celui-ci résidant en Californie, il est demandé au Bureau d'autoriser la prise en charge par la CAVEM de ses frais de déplacement et d'hébergement pour trois jours.	ADOPTE A L'UNANIMITE
20.	Mme NEVEUX	ENVIRONNEMENT Plan Climat Air	ADOPTE A L'UNANIMITE

		<p>Energie Territorial – Modalités d'élaboration et de concertation.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose aux ECPI porteur d'un PCET de faire évoluer ce programme en PCAET. Il convient de préciser les modalités d'élaboration et de concertation lors de cette procédure.</p>	
21.	M. BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE</p> <p>Modification de la quotité de travail dans le cadre d'une mise à disposition d'un agent de Roquebrune-sur-Argens au profit de la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Approbation de la modification de la quotité de travail dans le cadre de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Roquebrune/Argens au profit de la CAVEM à compter du 1^{er} octobre 2018.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le - 1 OCT 2018

LE PRESIDENT



Roland BERTORA